



**PRÉFET  
DU VAL-D'OISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**Commission départementale de préservation  
des espaces naturels, agricoles et forestiers  
(CDPENAF)**

Avis de décision de la commission départementale de préservation des espaces naturels,  
agricoles et forestiers (CDPENAF) du 29 novembre 2024  
(L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime)

**Examen du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Boisemont**

**CONSIDÉRANT** la délibération du conseil municipal du 3 avril 2021 prescrivant la révision du PLU ;

**CONSIDÉRANT** la délibération du conseil municipal du 4 juillet 2024 arrêtant le projet de PLU de la commune ;

**CONSIDÉRANT** le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise approuvé le 29 mars 2011 et mis en révision par délibération du Conseil communautaire, le 22 novembre 2016 complétée le 27 mars 2018 ;

**CONSIDÉRANT** les dispositions du règlement autorisant les extensions ou les annexes aux bâtiments d'habitation existants en zones agricole et naturelle, en application de l'article L.151-12 du code de l'urbanisme ;

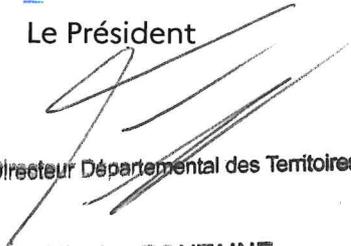
Le Président propose aux membres de la commission de rendre un avis favorable, en prenant en compte la recommandation suivante :

- préciser au règlement la surface et la perméabilité des aires de stationnement en zones A et N.

Le vote des membres de la commission est favorable à l'unanimité.

 3 DEC. 2024

Le Président

  
Le Directeur Départemental des Territoires

**Nicolas FONTAINE**

